



# PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITE

« ACCUEIL SANS HEBERGEMENT »

---

- COVID 19 **RENTREE 2020**

---

ACCEUILLIR LES JEUNES ET LES EQUIPES EN  
TOUTE SECURITE

- **Note du 24/04/20 du conseil scientifique :**

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_enfants\\_ecoles\\_environnements\\_familiaux\\_24\\_avri\\_2020.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_enfants_ecoles_environnements_familiaux_24_avri_2020.pdf)

- **Protocole pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs SANS hébergement du 17/07/2020 :**

[https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole\\_-\\_acm\\_avec\\_he\\_bergement\\_-\\_17\\_juillet.pdf](https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_-_acm_avec_he_bergement_-_17_juillet.pdf)

- **Décret n° 2020-724 du 10 juillet 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042106233&categorieLien=id>

- **Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires année scolaire 2020-2021 du 19 août 2020**

LOCAL ASSOCIATIF LE PALIS  
50440 LA HAGUE

# PROTOCOLE D'ACCUEIL A LA MJ

---

## ENTRETIEN DES LOCAUX

---

- 1 – Un nettoyage et une désinfection des locaux **en amont de la rentrée** (sol, toilettes, poubelles, tables chaises...).
  - 2 – Entretien du local MJ :
    - Une demande auprès de la commune sera effectuée pour que le nettoyage de la MJ puisse être réalisé **entre chaque créneau d'ouverture**.
    - **Un temps de désinfection** du mobilier utilisé dans la journée (tables, bar, chaises, poignées de portes) aura lieu **chaque soir après fermeture** par l'équipe d'animation
  - 3 – **Réaménagement de la MJ** (notamment du coin salon, accès bar...) pour permettre aux jeunes d'évoluer en privilégiant la distance dans la mesure du possible
- 

## ACCES MJ

---

- 1- **Au regard de la configuration des locaux** : **Accueil limité à 12 jeunes** en même temps dans la MJ (encadrants non compris).  
→ **Les travaux de la partie garage étant terminés, le nombre de jeunes accueilli pourra aller jusqu'à 20 après aménagement de la nouvelle pièce.**
  - 2- **L'accès à la MJ se fera par la porte principale et la sortie par la porte de secours.**
  - 3- **Des marquages au sol et des affichages** « mémo techniques » indiqueront et rappelleront les sens de circulation et les mesures sanitaires à respecter (lavage des mains en arrivant etc...)
  - 4- **Les responsables légaux pourront être admis dans la Maison des Jeunes en tenant compte des mesures sanitaires mises en place** (accueil dans la partie rénovée, port du masque, gel hydro alcoolique).
  - 5- **Un marquage au sol sera installé devant l'accueil.** Des modalités d'inscriptions à la MJ et aux activités devront donc être privilégiées :
    - **Pour une nouvelle inscription** :
      - **Documents disponibles sur le site internet de Phare** à : <https://www.phare-pointe-hague-animation-rencontres.org/la-jeunesse-11-17-ans/documents/>  
(Contact par mail à [emmanuelle.phare@gmail.com](mailto:emmanuelle.phare@gmail.com) ou par téléphone au 06.73.00.85.95)
      - **Documents disponibles directement à la Maison des Jeunes** : récupéré par le jeune ou son responsable légal **en privilégiant les horaires de début ou en fin d'ouverture**
- Le retour du **dossier complet** pourra ensuite être transmis directement par le jeune à la MJ ou responsable légal **en privilégiant les horaires de début ou fin d'ouverture**
- **Pour s'inscrire aux activités payantes ou nécessitant réservation 2020-2021** (inscription annuelle déjà effectuée) :
    - Par mail à [emmanuelle.phare@gmail.com](mailto:emmanuelle.phare@gmail.com)
    - Directement par **le jeune ou son responsable légal aux animateurs de la MJ** (en début ou fin d'ouverture) (**Attention** les places étant limitées **les inscriptions complètes** seront prioritaires)

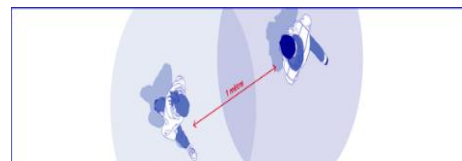
## POUR LES EQUIPES

1 - **Toute poignée de main ou embrassade** pour se saluer seront non autorisées jusqu'à avis contraire des autorités sanitaires

2 - **Lavage de mains** à l'arrivée dans les locaux puis régulièrement dans la journée + gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de la Maison des Jeunes

3 - **Port du masque grand public:**

- Pour tous les encadrants, le port du masque **est obligatoire**
- 1 masque à usage unique sera fourni aux encadrants à chaque créneau d'ouverture ( 2 en période de vacances scolaires)



4 - **Les animateurs devront être formés aux mesures protectrices** et aux règles de distanciation physique pour eux-mêmes et pour les jeunes dont ils ont la charge. Cette formation devra être adaptée à chaque jeune dont ils ont la responsabilité.

5 – Les jeunes et l'équipe auront des temps d'échange et d'informations pratiques sur les modalités mises en place à la Maison des Jeunes (distanciation, mesures protectrices et hygiène des mains...). Cet accompagnement pédagogique devra être adapté à chacun si nécessaire et être renouvelé à chaque fois que nécessaire (évolution des directives nationales).

6 - **Aération des locaux** avant l'arrivée et dès le départ des jeunes.

## POUR LES JEUNES

1- **Lavage de mains** à l'arrivée dans les locaux puis régulièrement dans la journée + gel hydro alcoolique mis à disposition dans la Maison des Jeunes

→ **NE PAS UTILISER LE SECHE MAINS DE LA MJ** : mise en place d'un distributeur d'essuies mains à usage unique

2- Le port du masque est obligatoire pour les jeunes (hors activités incompatibles : activités sportives, repas...) Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

3- La distance physique d'au moins 1 mètre **est requise dans la mesure du possible**

4- L'accès au bar étant exigü il sera **limité à 2 personnes à la fois**. De la même manière l'accès aux sanitaires et à la régie sera **limité à 3 personnes à la fois**

5- **Les gestes protecteurs simples restent de rigueur :**

## COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



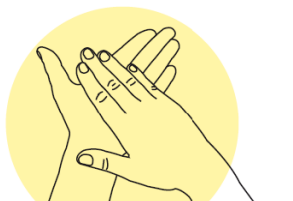
Utiliser des mouchoirs à usage unique



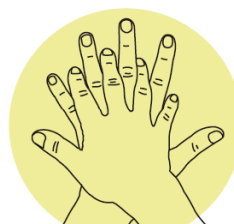
Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

## FRICION DES MAINS

La friction est réalisée en 7 points et renouvelée autant de fois que possible dans la durée impartie.  
Cette durée sera d'au moins 20 secondes et à définir en fonction du produit.



**1** Paume sur paume  
Désinfection des paumes



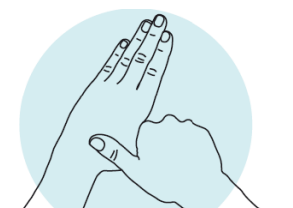
**2** Paume sur dos  
Désinfection des doigts et des espaces interdigitaux



**3** Doigts entrelacés  
Désinfection des espaces interdigitaux et des doigts



**4** Paume/doigts  
Désinfection des doigts



**5** Ponces  
Désinfection des ponces



**6** Ongles  
Désinfection des ongles



**7** Poignets

Recommandations  
pour l'hygiène des mains



HYGIENES

## LES ANIMATIONS

Les temps d'animations, même s'ils seront impactés par cette organisation, s'adapteront aux consignes de sécurité sanitaires tout en gardant l'esprit de la MJ ainsi que ses orientations pédagogiques.

- 1- **Les activités organisées au sein de la MJ privilégieront les petits groupes.** Au besoin et dans la mesure du possible, pourront être organisés des activités extérieures.
- 2- La Maison des jeunes supposant des entrées et sorties permanentes lors des journées où l'inscription n'est pas nécessaire, la distance physique y sera donc privilégiée **dans la mesure du possible**
- 3- **Lors d'activités amenant des échanges de matériel** la désinfection du matériel sera réalisée quotidiennement (ou mis en quarantaine pendant 24h)
- 4- Les animations en ligne initiées lors de la période de confinement peuvent venir en renfort et être supports d'animations sur les temps hors vacances scolaires. Les heures d'ouvertures pourront être modifiées si nécessaires.
- 5- **Ateliers cuisine :** ils devront être réalisés avec **lavage des mains en amont** de l'activité **et à chaque fois que nécessaire**. Des gants seront également à disposition. **Le port du masque reste obligatoire.** Lors des soirées et dans la mesure du possible, les repas sans « cuisine » seront privilégiés.

- 6- **Les activités physiques ou sportives ainsi que celles prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012** (sports nautiques, baignade en mer, kayak, accrobranche, karting...) sont autorisées. Si incompatibilité avec l'activité, le port du masque n'est pas obligatoire.
- 7- **Les sorties** doivent garantir **le respect des gestes protecteurs et les restrictions nationales** (ou locales) d'accès à ces lieux de sorties.

### **PARLER DE LA CRISE SANITAIRE AUX JEUNES :**

Tous les jeunes parlent ou ont entendu parler du virus. Nous ne devons donc pas éviter le sujet. Les jeunes peuvent se poser des questions et ne pas oser demander des réponses. Les non-dits peuvent être anxiogènes et laisser place à des doutes ou faire planer de fausses informations. En discuter avec eux est donc une occasion d'informer de manière factuelle avec le ton émotionnel adéquat.

En tant qu'adultes, nous sommes à même de filtrer les informations données par les médias. Echanger et accompagner les jeunes dans leurs questionnements sera l'occasion de connaître là où chacun en est de SON information vis-à-vis de cette crise sanitaire singulière. Ces échanges seront également un bon moyen de rebondir notamment sur leurs sources d'informations, les fake news... mais surtout de prendre un temps pour libérer leurs émotions (il n'y a pas d'âge pour être inquiet...).

L'objectif de l'équipe est donc d'accompagner le jeune pour qu'il se sente informé s'il en ressent le besoin. Ces échanges pourront ainsi compléter ou rééquilibrer les propos qu'ils peuvent entendre autour d'eux, sur les réseaux sociaux... Il sera nécessaire d'insister sur la fonction des gestes protecteurs et leur importance dans la prévention.

Les rendez-vous en ligne mis en place sur les réseaux suite au confinement ont permis une première approche afin de capter les premiers ressentis. Toutefois, ce lien et ce support ayant aussi permis de « s'évader » concernait seulement quelques jeunes présents sur les réseaux. Ces échanges sur les temps de MJ seront donc indispensables pour ceux n'ayant pas eu accès à ces échanges virtuelles.

---

### **LE TRANSPORT EN MINI-BUS**

---

- 1- **Port du masque obligatoire** pour les accompagnateurs et le conducteur. Port du masque pour les jeunes à l'intérieur du véhicule
- 2- **Désinfection** des sièges, du tableau de bord conducteur et du volant **après** chaque utilisation.

---

### **SURVEILLANCE ET CONDUITE A TENIR EN CAS DE SUSPICION DE COVID-19**

---

**-Surveillance des responsables légaux :** La prise de température quotidienne s'avère extrêmement utile pour conforter le travail de prévention. En cas de symptômes ou de fièvre (38°), n'envoyer pas votre enfant à la MJ et contactez votre médecin.

**- A la Maison des Jeunes :** en cas de repérage de symptôme(s) (toux, maux de gorge, fatigue subite, essoufflement, troubles digestifs, avec ou sans fièvre), **le jeune sera isolé avec port du masque. Les responsables légaux seront aussitôt contactés pour la prise en charge du jeune.** Le médecin pourra décider des modalités sanitaires, notamment le dépistage. Le jeune pourra revenir à la MJ après avis du médecin.

- En lien avec la direction de la MJ, un membre de l'équipe pédagogique sera missionnée comme **référent covid-19**. Il sera chargé de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus ainsi que la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou intervenant sur la MJ donnera lieu à son isolement et un retour à domicile. Le retour sur le lieu de travail ne pourra avoir lieu qu'après avis du médecin.

- Les cas confirmés de Covid-19 au sein de la MJ ainsi que les mesures de suspension et de fermeture de cette dernière devront être portés sans délais, à la connaissance des services compétents des DR(D)JSCS, DDCS-PP, DJSCS. Une information sera également faite auprès de la mairie et de l'établissement scolaire fréquenté sur les périodes hors vacances scolaires.

**En cas de test positif**, les modalités de dépistage des cas contacts et d'évictions seraient définies par les autorités sanitaires. Des mesures adaptées seraient prises à l'échelle de la Maison des Jeunes, concernant les personnes et la désinfection spécifique des locaux et du matériel.

### **Moyens logistiques indispensables à une réouverture MJ répondant aux consignes sanitaires:**

- Gel hydro alcoolique
- Mouchoirs à usage unique
- 2 masques réutilisables à fournir pour chaque animateur MJ
- Masques à usage unique à disposition en cas de nécessité (en quantité suffisante)
- Savon et essuie main papier à usage unique dans les toilettes
- Lingettes et produits désinfectants pour minibus, nettoyage tables après activités...
- Mise en place d'un entretien des locaux

**Ce plan de reprise d'activité peut être réévalué au regard de l'évolution de la situation et des règles sanitaires en vigueur**